

DELIBERATION (2020-41) DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) pour la réalisation d'un Schéma Directeur Immobilier et Energie 5SDIé)

L'an deux mille vingt, le sept septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LA ROCHE NOIRE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de pascal BRUHAT, Maire.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 13

Date de convocation : 3 septembre 2020

Présents : MM. MMES : Pascal BRUHAT, Alain LAGRU, Gisèle TESTARD, Patrick JULLIEN, Pierre DUPECHER, Sébastien SIRIEIX, Patrick BOUDINHON, Thierry CHALENDARD, Sébastien GARREAU, Pascal BERTRAND, Marie-Aimée GUILMAN.

Représentés : M MME : Michel MARTINIANI (pouvoir à Pascal BRUHAT), Claire JEAN (pouvoir à Sébastien SIRIEIX)

Absents excusés : MM : Jean-Marie BILLY, Antoine MARCHAND.

Secrétaire de séance : M Patrick JULLIEN

Monsieur le Maire expose :

Dans le cadre de la loi de transition énergétique pour la croissance verte (TEPCV) du 17 août 2015, la Commune de La Roche-Noire a contribué à la définition du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), adopté par Mond'Arverne Communauté le 23 janvier 2020.

Le « plan Climat » affiche l'ambition de réduire d'ici 2030 les émissions territoriales de gaz à effet de serre (GES) de 40 % et les consommations énergétiques finales de 24 %. A ce titre, les objectifs du territoire s'inscrivent en partie dans la trajectoire nationale qui ambitionne à horizon 2050 d'atteindre la neutralité carbone.

Dans le cadre de leur contribution aux objectifs nationaux de lutte contre le dérèglement climatique, l'ADEME et la Banque des Territoires financent via un Appel à Manifestation d'Intérêt une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) pour accompagner 20 territoires de la région Auvergne Rhône-Alpes dans la définition et la mise en œuvre d'un Schéma Directeur Immobilier et Énergétique (SDIE) pour leur patrimoine bâti.

L'AMI cible des Communes ou des groupements de Communes. A noter que les monuments historiques et l'éclairage public sont exclus du périmètre du SDIE.

L'objectif de cet AMI est de permettre aux collectivités lauréates de construire une véritable stratégie de gestion patrimoniale et énergétique, adaptée aux réalités budgétaires des finances locales ainsi qu'aux enjeux énergétiques et climatiques impactant notre société.

Les objectifs pour les lauréats peuvent être de plusieurs :

- Alléger la charge financière du patrimoine dans le budget de la collectivité, tant en investissement qu'en fonctionnement, dans le cadre d'une approche en coût global ;
- Se doter d'une vision de son patrimoine à court, moyen et long termes structurée autour d'un Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) cohérent et réaliste, d'une projection des moyens financiers nécessaires à sa mise en œuvre et d'une organisation des services adaptée ;
- Développer et ancrer une véritable culture de management patrimonial et énergétique au sein des services / agents municipaux mais aussi des décideurs / élus ;

- Faire vivre, au niveau de la Communauté de Communes
- Energie Territorial (PCAET) de façon collective et solidaire ;
- Réduire l'empreinte carbone du patrimoine en réduisant notamment ses consommations énergétiques, en privilégiant l'utilisation de matériaux éco-responsables, des systèmes d'énergies renouvelables, en travaillant sur les usages... ;
- Soutenir l'activité du tissu économique local et contribuer notamment à sa mutation vers la mise en œuvre de savoirs faire et l'utilisation de matériaux en rapport avec les enjeux écologiques et climatiques.

La prise en compte de la transition écologique dans la conduite des actions municipales de la Commune de La Roche-Noire est une réalité depuis de nombreuses années.

En effet, la Commune a participé et va participer à différents groupements d'achat d'électricité ou de gaz portés par le SIEG et le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme,

De manière plus générale, la Commune de La Roche-Noire bénéficie d'un Conseil en Energie Partagé (CEP) depuis 2013, Ce dispositif, porté par l'ADUHME et pris en charge par Mond'Arverne Communauté, nous permet de disposer du profil énergétique de l'ensemble du patrimoine communal (état des lieux des consommations par bâtiment, propositions d'actions visant à la réduction des consommations et des factures), nous permettant ainsi de réaliser des travaux de rénovation énergétique.

Ce dispositif permet également de nous sensibiliser, élus et agents, aux enjeux de performance énergétique (efficacité et sobriété) et de nous doter progressivement d'une véritable culture sur le sujet.

Enfin, la Commune de La Roche-Noire a participé au programme SOLAIRE Dôme dont les opportunités ont été communiquées à l'automne 2019. Cette période peu propice pour un engagement long terme n'a pas conduit à une considération à la hauteur des enjeux. Par contre, la nouvelle équipe souhaite vivement et pleinement considérer ce dossier avec toutes ses opportunités et pertinences et mettre en œuvre, au moins une installation de centrale photovoltaïque sur un bâtiment municipal, dans la limite des contraintes identifiées.

Cette implication légitime dès lors la participation de la Commune de La Roche-Noire à une candidature conjointe avec Mond'Arverne Communauté et d'autres Communes du territoire. Elle nous paraît même évidente. Il est à noter que la Commune bénéficie pour la réalisation du dossier de candidature de l'appui technique et administratif des services de l'ADUHME et de Mond'Arverne Communauté.

A noter qu'à ce jour, les Communes d'Aydat, Chanonat, la Sauvetat, le Crest, les Martres-de-Veyre, Saint Amant-Tallende, Saint Georges-es-Allier, Saint Maurice-es-Allier, Veyre-Monton et Vic le Comte ont fait connaître leur grand intérêt pour présenter avec Mond'Arverne Communauté, une candidature conjointe.

Les collectivités lauréates bénéficieront, à titre gracieux, de l'accompagnement d'un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage mis à disposition et financé à 50% par l'ADEME et 50 % par la Banque des Territoires. En contrepartie, elles s'engagent sur le calendrier suivant :

- | | |
|------------------------------------|---------------------------------------|
| 1. Lancement démarche : | 2 mois / janvier 2021 |
| 2. Diagnostics sommaires : | 9 mois / mars à décembre 2021 |
| 3. Scénarios et Schéma Directeur : | 10 mois / janvier à novembre 2022 |
| 4. Amorçe de mise en œuvre du SDIE | 18 mois / janvier 2023 à juillet 2024 |

Il convient de noter que c'est la commune qui porte et définit son SDIE, donc garde le choix des objectifs et des moyens. L'AMO intervient en appui, en fournissant la méthode, les outils, des exemples et des conseils.

Au regard de ces éléments :

Envoyé en préfecture le 11/09/2020

Reçu en préfecture le 11/09/2020

Affiché le



ID : 063-216303065-20200907-DEL2020_41SDIE-DE

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal, à l'initiative de la candidature de la Commune de La Roche-Noire à l'AMI SDIE, dans le cadre d'une candidature groupée avec Mond'Arverne Communauté les Communes-membres mentionnées ci-dessus ;

- autorisent Monsieur le Maire à signer tout acte afférant à ce dossier.

Fait et délibéré, jour, mois et an que dessus.

Affiché le 8 septembre 2020

Au registre sont les signatures,

En Mairie de La Roche-Noire, le 8 septembre 2020

Le Maire, Pascal BRUHAT.